



**Conseil d'administration
Séance du 19 juin 2015**

**Délibération n° 25-2015
Décision modificative n°1 du budget primitif 2015**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu la délibération n° C-10-05-10 du Conseil communautaire de Caen la mer du 26 novembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 2010/284 Conseil municipal de la ville de Cherbourg-Octeville du 16 décembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 10-115 du Conseil régional de Basse-Normandie du 17 décembre 2010 ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg ;

Lors de sa séance du 10 avril 2015, le Conseil d'administration a voté son budget primitif 2015 par section et par chapitre.

Quelques ajustements de crédits sont nécessaires par voie de décision modificative.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE					
chapitre	libellé	BP 2015	Virement Ordonnateur	DM1	BP + DM1
011	charges à caractère général	863 549,82		- 17 903,94	845 645,88
012	charges de personnel et frais assimilés	4 229 537,34		10 319,69	4 239 857,03
65	autres charges de gestion courante	15 000,00		14 000,00	29 000,00
66	charges financières				
67	charges exceptionnelles	27 000,00	7 000,00	2 654,40	36 654,40
68	dotations aux provisions				
022	dépenses imprévues	152 169,57	- 7 000,00	39 569,82	184 739,39
total des dépenses réelles de fonctionnement		5 287 256,73		48 639,97	5 335 896,70
023	virement à la section d'investissement				
042	opération d'ordre entre sections	93 295,00			93 295,00
043	opération d'ordre dans la section de fonctionnement				
total des dépenses d'ordre de fonctionnement		93 295,00		-	93 295,00
total		5 380 551,73		48 639,97	5 429 191,70

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE					
chapitre	libellé	BP 2015		DM 1	BP + DM 1
013	atténuations de charges	-		-	-
70	ventes de produits et prestations	300 000,00		51 250,00	351 250,00
73	produits issus de la fiscalité	8 000,00		- 4 000,00	4 000,00
74	dotations, subventions et autres participations	4 615 226,00		10 740,00	4 625 966,00
75	autres produits de gestion courante	15 000,00		- 10 000,00	5 000,00
76	produits financiers				
77	produits exceptionnels			649,97	649,97
78	reprises sur provisions	-		-	-
total des recettes réelles de fonctionnement		4 938 226,00		48 639,97	4 986 865,97
042	opération d'ordre entre sections				
043	opération d'ordre dans la section de fonctionnement				
total des recettes d'ordre de fonctionnement					
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		442 325,73			442 325,73
total		5 380 551,73		48 639,97	5 429 191,70

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE			
DEPENSES	BP 2015	DM 1	BP + DM 1
Opérations réelles			
Dépenses financières			
20 Dépenses d'équipement - immobilisations incorporelles	22 000,00		22 000,00
21 Dépenses d'équipement - immobilisations corporelles	87 496,27		87 496,27
Total des opérations réelles	109 496,27	-	109 496,27
Opérations d'ordre			
1391 Reprise des subventions au compte de résultat			
040 Opérations d'ordre entre sections			
Total des opérations d'ordre			
Total des dépenses	109 496,27	-	109 496,27
001 Déficit d'investissement reporté			
Total réalisation + report	109 496,27	-	109 496,27

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE			
RECETTES	BP 2015	DM 1	BP + DM 1
Opérations réelles			
13 Subventions d'équipement reçues			
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés			
Total des opérations réelles			
Opérations d'ordre			
021 Virement de la section d'exploitation	-		-
040 Amortissements	93 295,00		93 295,00
Total des opérations d'ordre	93 295,00	-	93 295,00
001 Solde d'exécution reporté	16 201,27		16 201,27
Total des recettes	109 496,27	-	109 496,27

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

Recettes :

Réajustement de la ligne « dotations, subventions et autres participations de : + **10 740 €**

- Participation de la Région Basse-Normandie : + 1500 € pour l'exposition des félicités (Subvention globale 9000 € au lieu de 7500 € prévu au BP) et 2350 € pour les projets Culture/Justice
- Participation de l'Etat : prise en compte de l'aide à un projet partenarial : + 4000 € et complément projet Culture/Justice : + 2 890€

Ventes de produits et prestations : + **51 250 €**

- Prise en compte de l'augmentation de 10% des tarifs des ateliers grand public (CA du 10 avril 2015) et de l'augmentation de 20% des droits d'inscription pour les étudiants (délibération n° 25-2015)

Produits issus de la fiscalité : - **4 000 €**

- Révision à la baisse du montant des recettes liées à la taxe d'apprentissage

Autres produits de gestion courante : - **10 000 €**

- Diminution des recettes de location des espaces (auditorium, atrium...)

Dépenses :

Autres charges de gestion courante : + **14 000 €**

- Prise en compte de la délibération n° 23-2015 qui concerne la subvention versée à l'association Station Mir pour l'organisation du festival Interstice + 10 000€ et subvention versée à l'association des étudiants : + 4 000€

Charges à caractère général : - **17 903,94 €**

- Contrepartie du versement de la subvention versée à la station Mir initialement prévue en prestation de service : - 10 000€
- Diminution des prévisions d'achats de fournitures : - 8 000€

Charges de personnel : + **10 000 €**

- Prise en compte des 3 opérations Culture/Justice

Charges exceptionnelles : + **2 654,40 €**

- Annulation et remboursement d'inscriptions 2014 d'étudiants qui se sont désistés pour suivre une formation dans un autre établissement (recettes 2014)

Dépenses imprévues : + **38 569,82€**

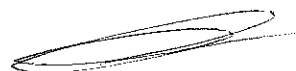
- Augmentation pour équilibrer la section en prévision des exercices suivants

DELIBERATION

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Adopte le projet de décision modificative n°1 du budget 2015 de l'ésam Caen/Cherbourg présenté ci-dessus.

Le Président,



Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 25

Présents : 16

Votants : 19

Vote : A l'unanimité des voix

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

La transmission en préfecture le

25 JUIN 2015

La publication le

PREFECTURE DU CALVADOS

25 JUIN 2015

COURRIER